

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire
Commune d'Aurec sur Loire
EXTRAIT DU REGISTRE
**DECISION DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION ET
INSCRITE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

DECISION DU MAIRE N° : 2025_DM_028

OBJET : Signature d'un avenant au contrat de maintenance n°2013 12 044 MIOV avec LOIRE ASCENSEURS,

Nous, Maire d'AUREC SUR LOIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 septembre 2020 portant délégation de pouvoir au Maire, et notamment son alinéa n° 4,

Vu l'arrêté du Maire A14-003 du 6 janvier 2014 concernant la signature d'un contrat de maintenance n°2013 12 044 MIOV avec LOIRE ASCENSEUR pour l'ascenseur des locaux de la Mairie,

Considérant la disparition des lignes analogiques et du réseau 2G et la nécessité de se mettre en conformité,

DECIDONS :

Article 1 :

Il est décidé de passer avec la Société LOIRE ASCENSEUR, un avenant au contrat de maintenance n°2013 12 044 MIOV de l'ascenseur des locaux de la Mairie, pour un abonnement annuel services GSM confort, et ce conformément au document annexé au présent.

Article 2 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 3 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations, publiée sur le site internet de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Fait à AUREC SUR LOIRE, le 15 juillet 2025

Le Maire,
Claude VIAL

